



# Communiqué d'informations réglementaires et techniques N°3 du 14 juin 2018

## Flavescence dorée Foyers Savoie- Isère

Pour toute demande de renseignement, vous pouvez contacter le 04.78.63.13.78

ou écrire à l'adresse institutionnelle : [sral.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr)

### Informations réglementaires

Les comptages larvaires visant à déterminer le nombre de traitements larvicides sur les communes du périmètre de lutte obligatoire concernées par un traitement obligatoire et un optionnel ont été réalisés début juin par la FREDON des Savoies. Le niveau de population de l'insecte vecteur dépasse le seuil de risque sur 3 communes :

- sur la commune de ST ISMIER : 4 larves
- sur la commune de ST NAZAIRE LES EYMES : 5 larves
- sur la commune de ST VINCENT DE MERCUZE : 7 larves

Au vu de ces résultats, le nombre de traitements sur ces communes est adapté : **2 traitements seront à réaliser.**

**Sur les communes d'AITON et ST BALDOPH, aucune larve n'a été observé. Un seul traitement est à réaliser.**

### Rappels sur les dates des traitements larvicides

#### Viticulture conventionnelle

Vignes mères et vignes à 2 ou 3 traitements	Du samedi 09 juin au dimanche 17 juin 2018	Du samedi 23 juin au 01 juillet 2018
Vignes à 1 traitement	Du samedi 16 juin au dimanche 24 juin 2018	

#### Agriculture biologique

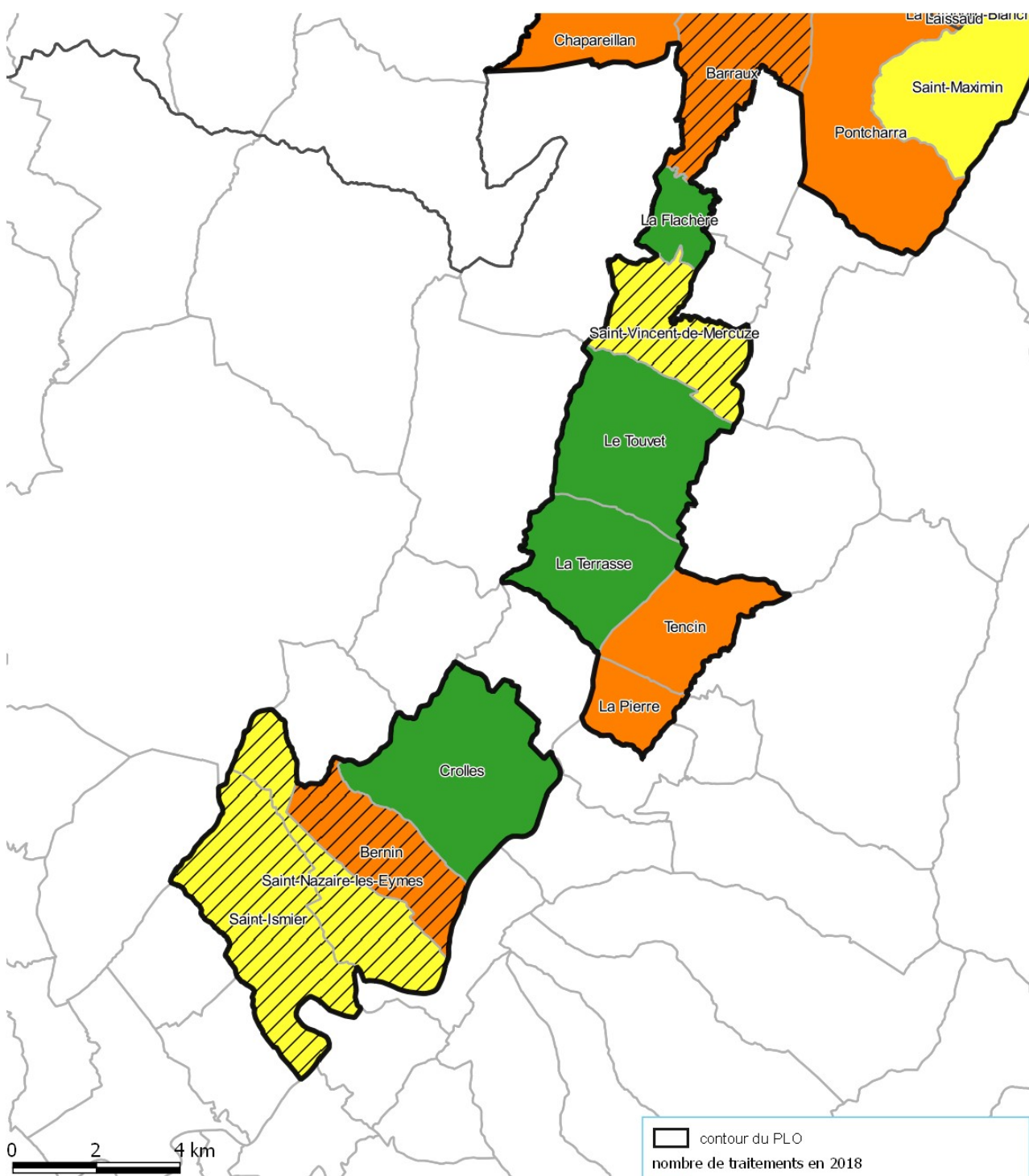
vignes à 2 ou 3 traitements	Du samedi 09 juin au dimanche 17 juin 2018	10 jours après la première application du 19 au 27 juin 2018
vignes à 1 traitement	Du samedi 16 juin au dimanche 24 juin 2018	Contrôle d'efficacité à T+7 Ou Renouvellement à T+10 jours du 26 juin au 04 juillet 2018

Périmètre de lutte obligatoire	Communes en périmètre de lutte obligatoire contaminées (C) susceptibles d'être contaminées (SC°)			Surveillance en prospection fine (100 % fine) en bord de parcelle (BDP)	Traitement insecticide <sup>1</sup>
PLO Savoie secteur Sud	73007	Aiton	C	BDP	T1
	73225	Saint-Baldoph	C	100 % fine	T1
PLO Isère	38397	Saint-Ismier	C	100% fine	T2
	38431	Saint-Nazaire-les-Eymes	C	100 % fine	T2
	38466	Saint-Vincent-de-Mercuze	C	100 % fine	T2

#### Nota 1

T0	pas de traitement obligatoire
T1	1 traitement obligatoire
T2	2 traitements obligatoires
T3	3 traitements obligatoires

# PERIMETRE DE LUTTE OBLIGATOIRE 2018 - FLAVESCENCE DOREE Isère



0 2 4 km

	contour du PLO
<b>nombre de traitements en 2018</b>	
	pas de traitement obligatoire
	1 traitement obligatoire
	1 traitement obligatoire + 1 traitement optionnel
	2 traitements obligatoires
	2 traitements obligatoires + 1 traitement optionnel
	commune
	département

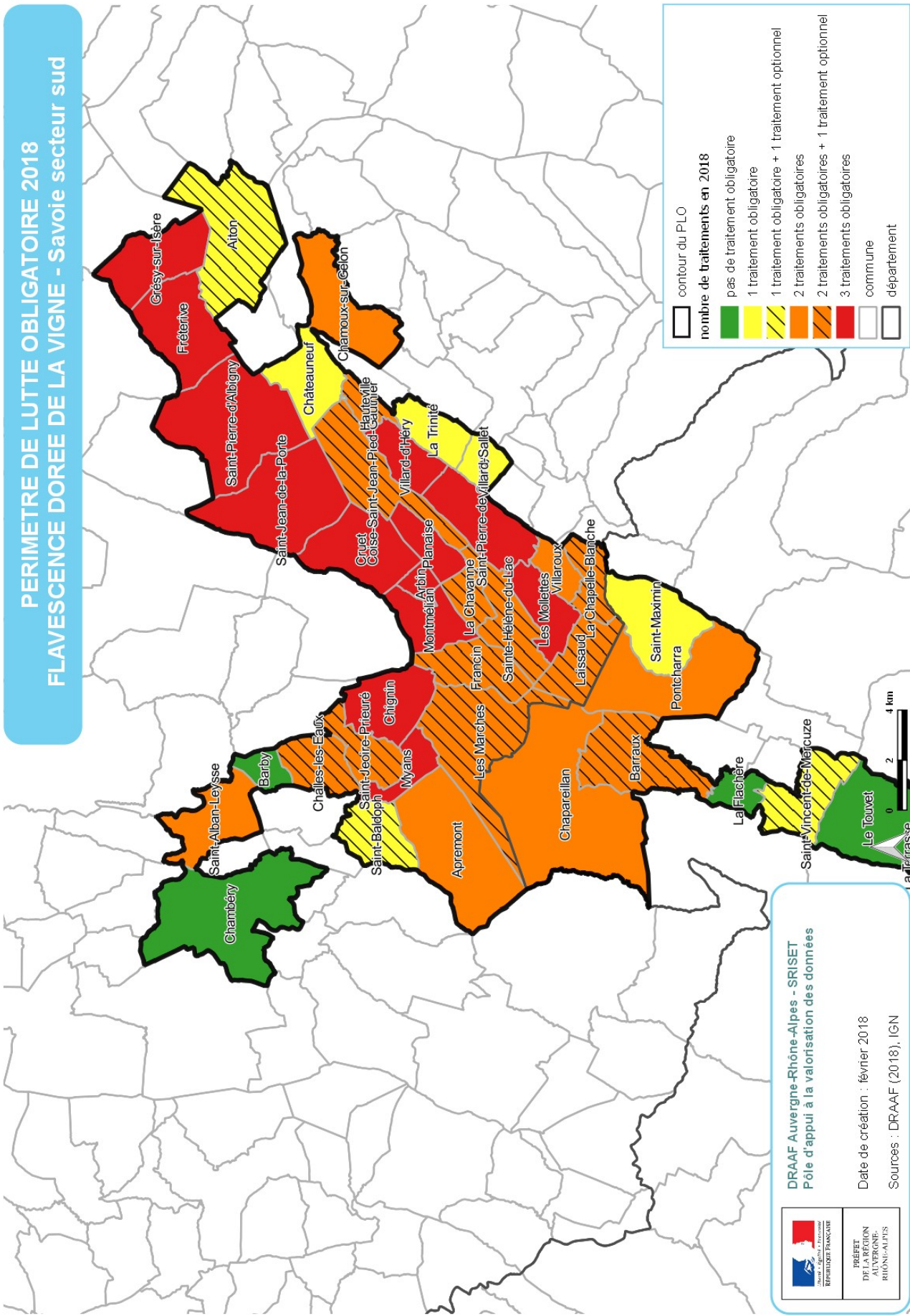


**DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes - SRISET**  
Pôle d'appui à la valorisation des données

Date de création : février 2018  
Sources : DRAAF (2018), IGN



**PERIMETRE DE LUTTE OBLIGATOIRE 2018  
FLAVESCENCE DOREE DE LA VIGNE - Savoie secteur sud**



**DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes - SRISET**  
Pôle d'appui à la valorisation des données

Date de création : février 2018  
Sources : DRAAF (2018), IGN

PRÉFET  
DU DÉPARTEMENT  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES